

En soi, je n'ai pas d'objection à la densification de la Place du Commerce. Toutefois les hauteurs doivent être raisonnable. Une règle obligatoire pourrait être pour toute construction excédant 4 ou 5 étages, des beaux espaces publics (accessible au public) proportionnels à la hauteur de construction ,devraient être aménagés par le promoteur, comme les espaces créés à Manhattan ces dernières années.

De plus, parallèlement les transports publics doivent être augmentés ( moins d'espacements de desserte, véhicules allongés, ...), car déjà les autobus sardines adviennent trop souvent alors que les quelques milliers de nouveaux résidents et travailleurs des bureaux et commerce s'ajouteront.

Autre point, alors qu'on avait gagné deux points d'accès routiers a Montréal, nous sommes revenus à un seul point d'accès, c'est inacceptable tant en terme de sécurité ( urgence santé, incendie, ou une catastrophe imprévue) que de fluidité, alors même que vos décisions augmenteront sérieusement la population à desservir il faut corriger cette situation.

Donc ouverture à une plus grande densification, mais seulement si cela procure plus d'espaces publics agréable, plus de transport public réel et au moins deux accès routiers à Montréal.

Marie-Nicole Hebert

Résidente de l'île des Soeurs.